

Facturation électronique obligatoire en France

Quelles étapes à franchir pour être prêt ?

06/04/2023

JUNE
PARTNERS

FIDAL
AVOCATS

 **ESKER®**

PRÉSENTÉ PAR FIDAL, JUNE PARTNERS & ESKER



Olivier DIAS
Directeur de mission en fiscalité digitale
Département Droit Fiscal



Méryl GOUJON
Business Development Manager



Christophe DURENQUE
Directeur



Jean-François DUGUA
Alliance Manager

Obligation de la facturation électronique BtoB

Une tendance mondiale



- Obligation effective
- Obligation planifiée
- En cours d'évaluation

Focus pays européens

Initiative européenne de la Commission Européenne (ViDA) visant à moderniser le système de TVA actuel dans l'UE et renforcer la lutte contre la fraude fiscale par diverses mesures :

Faciliter les échanges de factures électroniques au sein des états membres

Facturation électronique obligatoire pour les transactions transfrontalières en 2028

Standardiser l'usage du e-reporting obligatoire en Europe

Obligation de facturation électronique à venir :

France (Juillet 2024)
Belgique (Juillet 2024)
Pologne (Juillet 2024)
Espagne (Mars 2024)

JUNE
PARTNERS

FIDAL
AVOCATS

ESKER

La réforme en bref



Les objectifs

- Renforcer la compétitivité des entreprises
- Lutter contre la fraude à la TVA
- Piloter plus efficacement l'activité des entreprises
- Faciliter les déclarations de TVA



Le scope de la réforme

- Transactions impactées par l'obligation de **e-invoicing** en France
 - Transactions B2G (depuis 2017)
 - Transactions B2B domestiques
- Transactions impactées par l'obligation de **e-reporting** en France
 - Ventes B2B international
 - Ventes B2C
 - Acquisitions intra-communautaires
 - Acquisition de services hors UE
 - Encaissements, quand la TVA est exigible

Prêts pour 2024?



(au niveau de l'entité légale et non du groupe)

Le modèle en « Y »

Les **différents acteurs** e-invoicing :

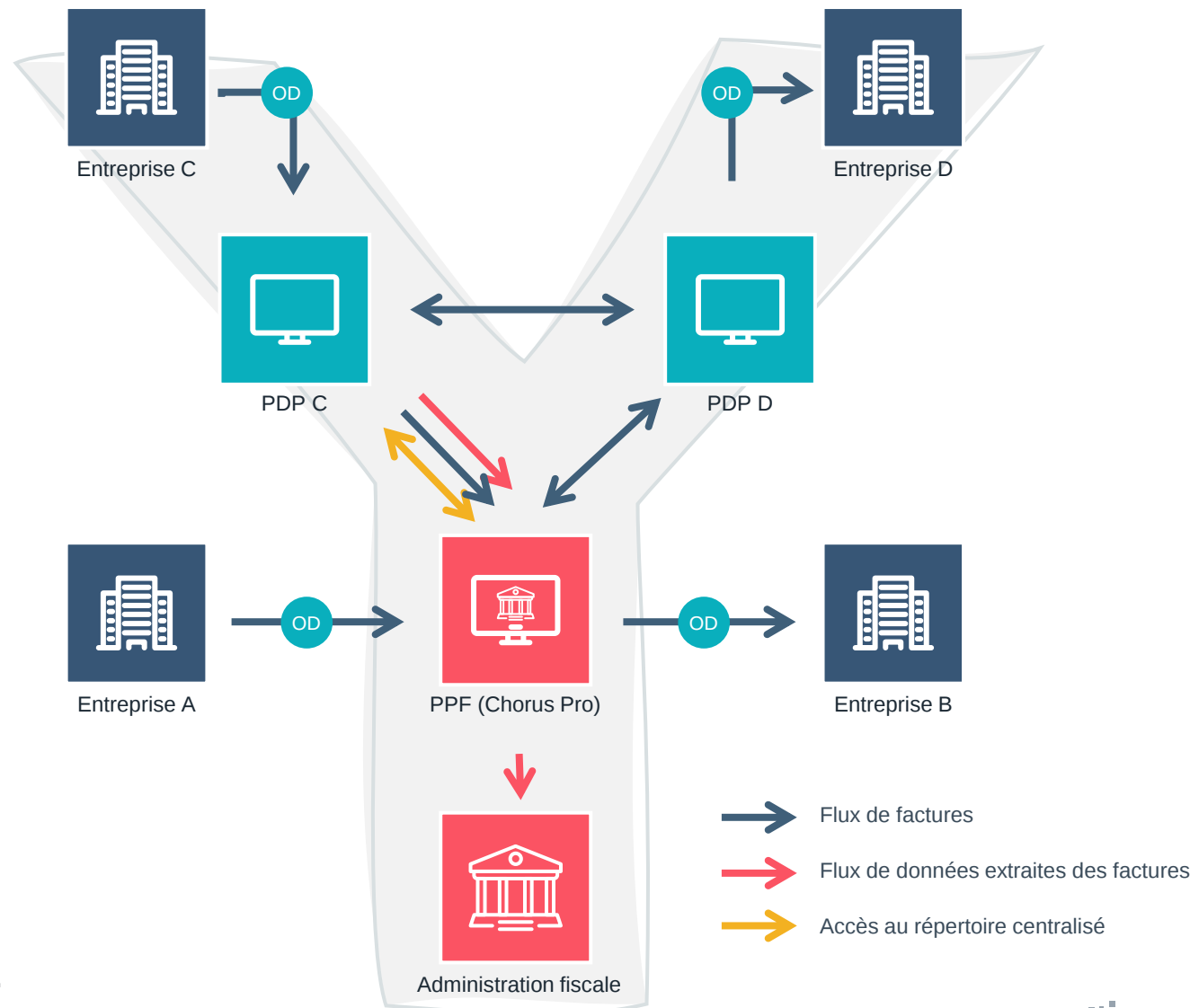
- **P**ortail **P**ublic de **F**acturation (**PPF**) – Chorus Pro
- **P**lateforme de **D**ématérialisation **P**artenaire (**PDP**)
- **O**érateur de **D**ématérialisation (**OD**)



Ce modèle en « Y » permet de **préserver l'écosystème existant** tout en **s'adaptant aux nouvelles exigences**.

FOURNISSEUR

ACHETEUR



Faire son choix de plateforme

PPF

- ✓ Plateforme gratuite
- ✓ Fonctionnalités minimales pour être en conformité (e-invoicing & e-reporting)
- ✓ Contrôle des données

OD

- ✓ Gestion d'au moins l'un des trois formats du socle
- ✓ Service de conformité en France (e-invoicing & e-reporting) & pour l'étranger
- ✓ Gestion des flux hors scope
- ✓ Service de dématérialisation des factures
- ✓ Fonctionnalités métiers

PDP

- ✓ Solution approuvée par l'administration
- ✓ Echange direct de factures
- ✓ Contrôles des données
- ✓ Flexibilité des données et autres formats structurés autorisés (EDIFACT par ex)
- ✓ Environnement sécurisé
- ✓ Service de conformité en France (e-invoicing & e-reporting) & pour l'étranger
- ✓ Gestion des flux hors scope (centralisation)
- ✓ Service de dématérialisation des factures et fonctionnalités métiers

- ✗ Fonctionnalités limitées et process manuel
- ✗ Réponse à vos besoins de conformité en France uniquement – quid des flux hors scope?
- ✗ Rigidité de la transmission et des choix de formats (hors socle)

- ✗ Solution non immatriculée
- ✗ Rôle intermédiaire avec l'entreprise et sa plateforme (dépendance PDP ou PPF)
- ✗ Rigidité de la transmission et des choix de formats (hors socle)
- ✗ Prestataire à rémunérer

- ✗ Prestataire à rémunérer



OUVERTURE DES CANDIDATURES :
MAI 2023

FUTURE CANDIDATE PDP!

Esker s'engage à offrir une solution globale et conforme à la réglementation encadrant l'obligation de facturation électronique et de e-reporting, telle qu'elle est publiée à ce jour.

Dans cette optique, Esker s'engage à mettre tout en œuvre pour **obtenir son immatriculation** par l'administration fiscale en tant que **Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP)**.

Esker participe à la consultation publique menée actuellement par la Direction Générale des Finances Publiques afin de vous accompagner dans la digitalisation de vos transactions dès le 1er juillet 2024.



Choisissez l'offre qui vous convient le mieux !

PDP

Module PDP

Plateforme de Dématérialisation
Partenaire (PDP) uniquement

Un module dédié, qui vous offre
une solution **simple**, pour vous
aider à répondre à vos **besoins
de conformité en France**
(e-reporting et factures
entrantes/sortantes vers le PPF
& les PDP) **uniquement**.



PDP

Esker on Demand

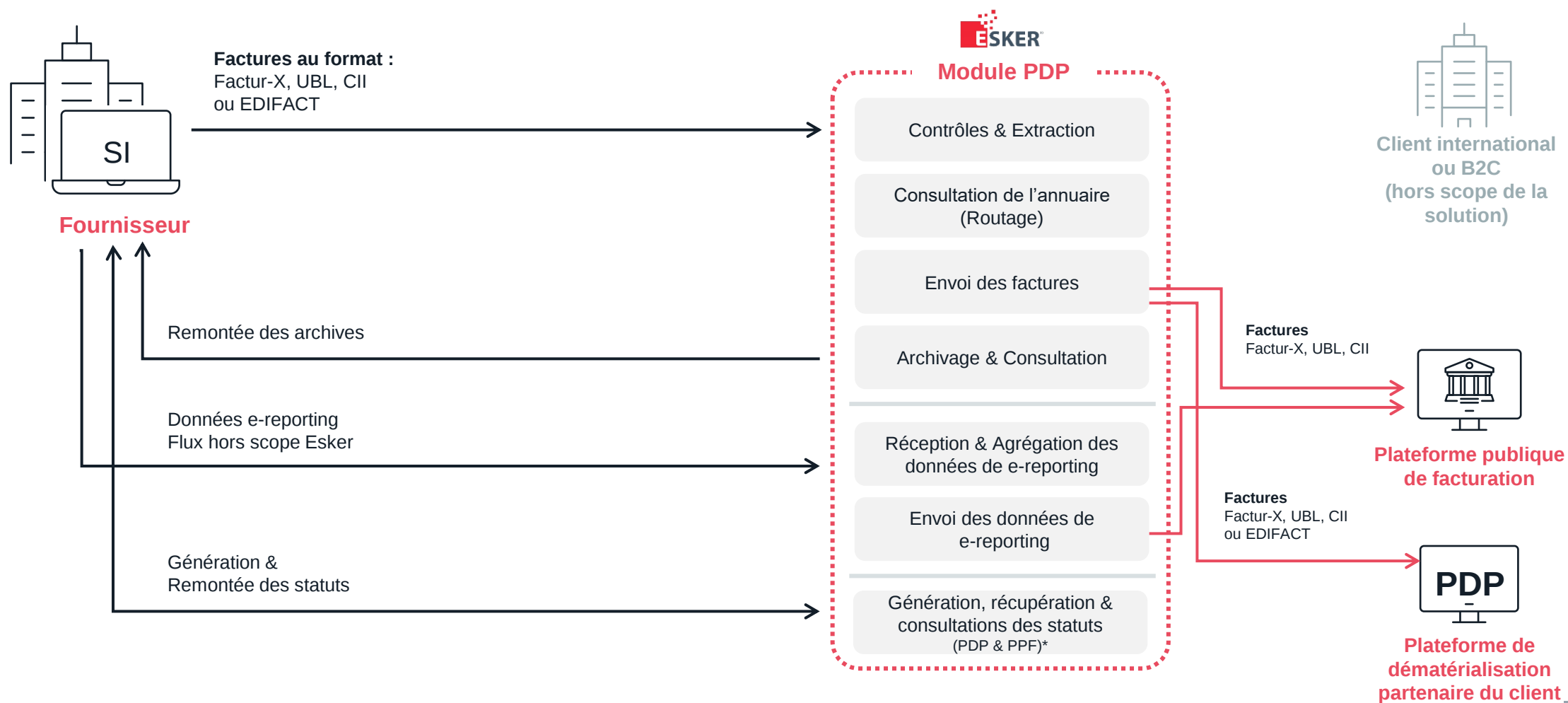
ID & AP, intégrés avec notre
Plateforme de Dématérialisation
Partenaire (PDP)

Notre **solution complète,**
immatriculée d'Etat, pour
garantir la conformité de vos
factures en France, et traiter
l'ensemble de vos factures
(papier, électronique, EDI) **en
conformité dans 60 pays**.



Offre 1 - Esker on Demand Module PDP seul (Invoice Delivery)

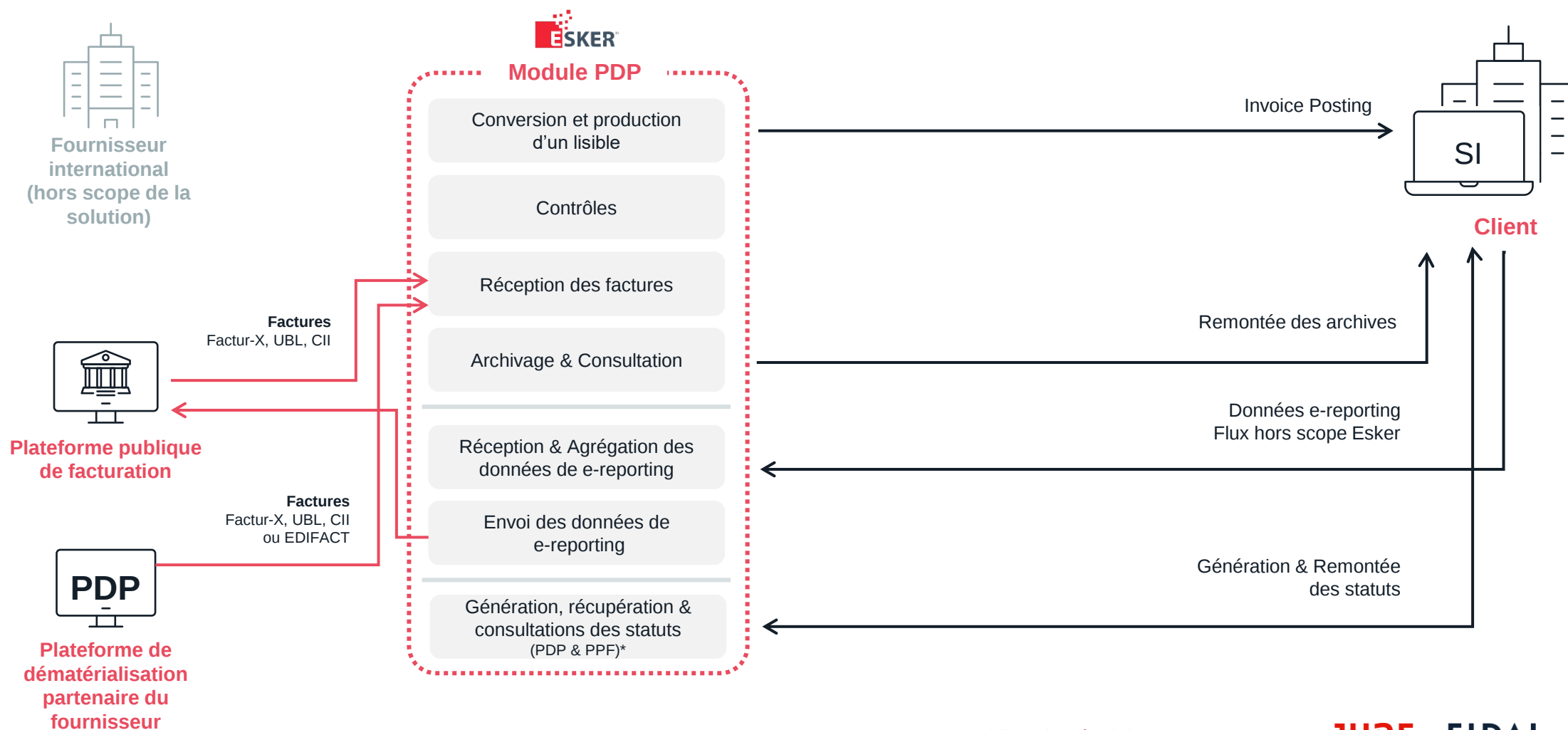
Notre solution PDP seul



*Statuts obligatoires à minima,
Statuts recommandés et facultatifs si disponible

Offre 1 - Esker on Demand Module PDP seul (Accounts Payable)

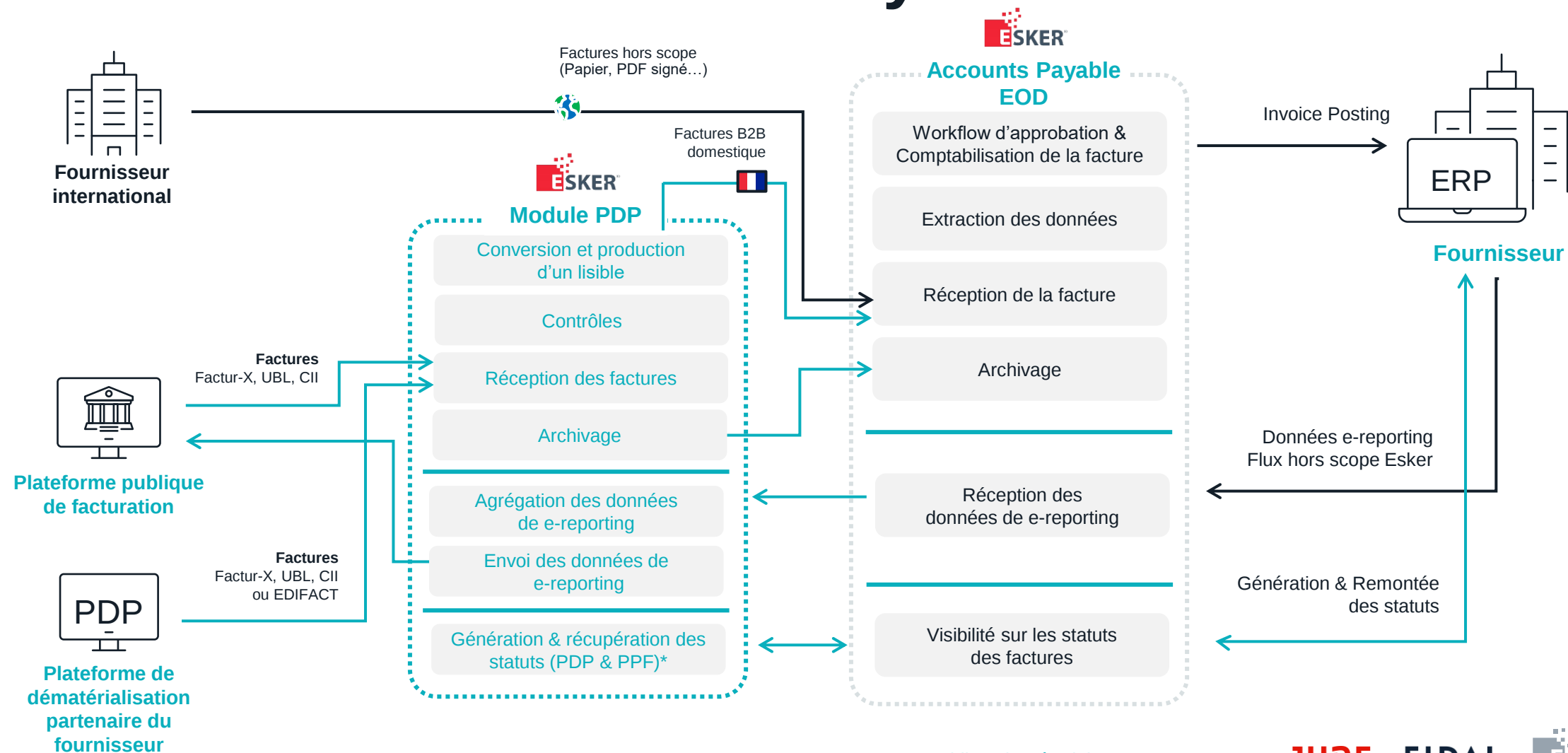
Notre solution PDP seul



*Statuts obligatoires à minima,
Statuts recommandés et facultatifs si disponible

Offre 2 - Esker on Demand Invoice Delivery, intégré avec notre module PDP

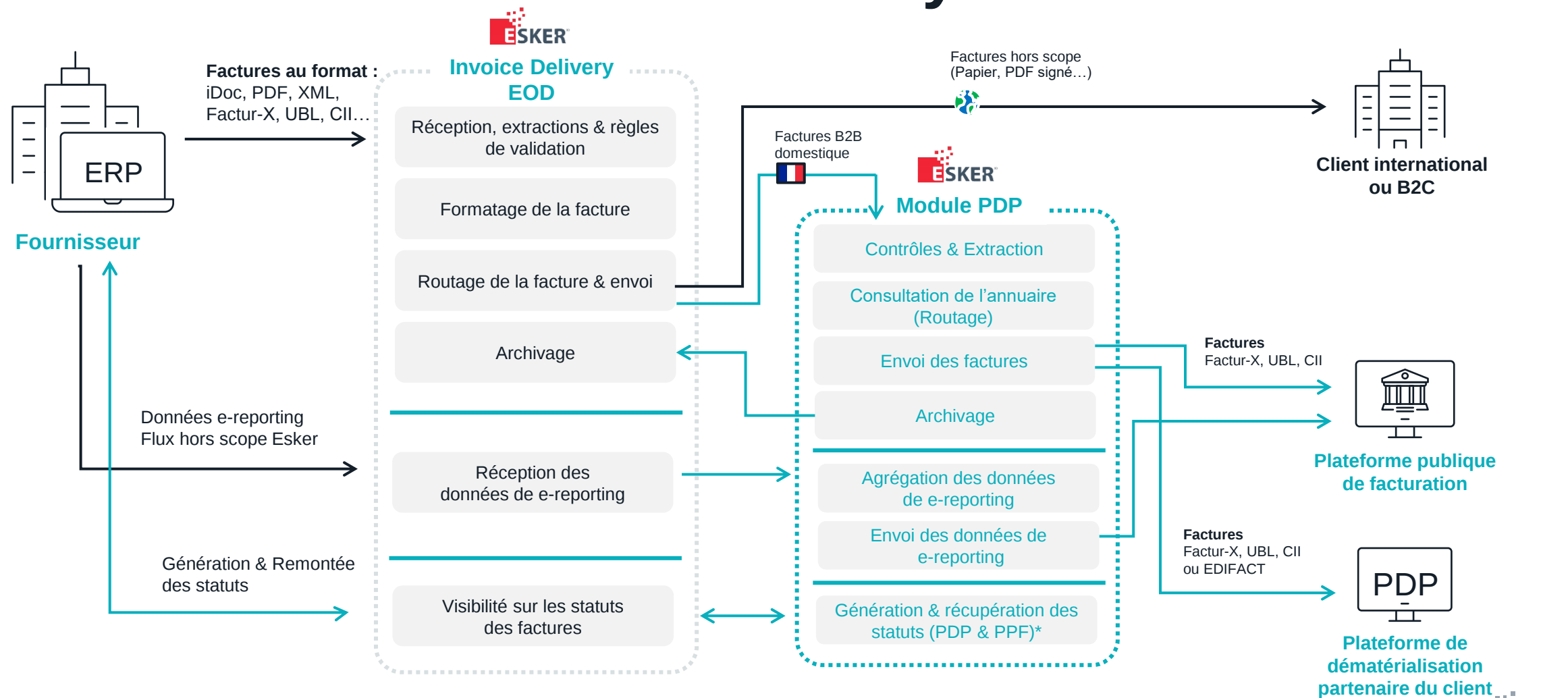
Notre solution Accounts Payable PDP



*Statuts obligatoires à minima,
Statuts recommandés et facultatifs si disponible

Offre 2 - Esker on Demand Invoice Delivery, intégré avec notre module PDP

Notre solution Invoice Delivery PDP



*Statuts obligatoires à minima,
Statuts recommandés et facultatifs si disponible

Esker : une solution user friendly

Factures en un clic

Capacité illimitée,
Nombre de valideurs illimité

Indicateurs pertinents
pour les utilisateurs

Espace de
travail par profil

Personnalisation
en quelques clics

Graphiques de
tendances et
évolutions en temps
réel

Approbation
mobile



Anticiper les changements O2C & P2P



- La réforme a été décalée à 2024, il est tout de même fortement conseillé de préparer dès maintenant votre projet « facturation électronique » qui doit être un projet d'entreprise.
- Le cycle O2C ne doit être pris à la légère, il est nettement plus complexe que celui de la réception des factures et il fait appel à de nombreuses spécificités.

Les étapes à réaliser

La phase de transformation



Processus

Une connaissance poussée
des processus et des Best
Practices métiers

Order-to-Cash
Procure-to-Pay
Record-to-Report



Gestion de projet

Un accompagnement dans
les projets de digitalisation et
d'optimisation des processus
O2C et P2P

Cadrage
Structuration & Pilotage
Communication



Organisation

La facturation électronique :
à l'origine d'une nouvelle
définition des organisations

Sélection d'outils
Méthodes de travail
Automatisation



Change management

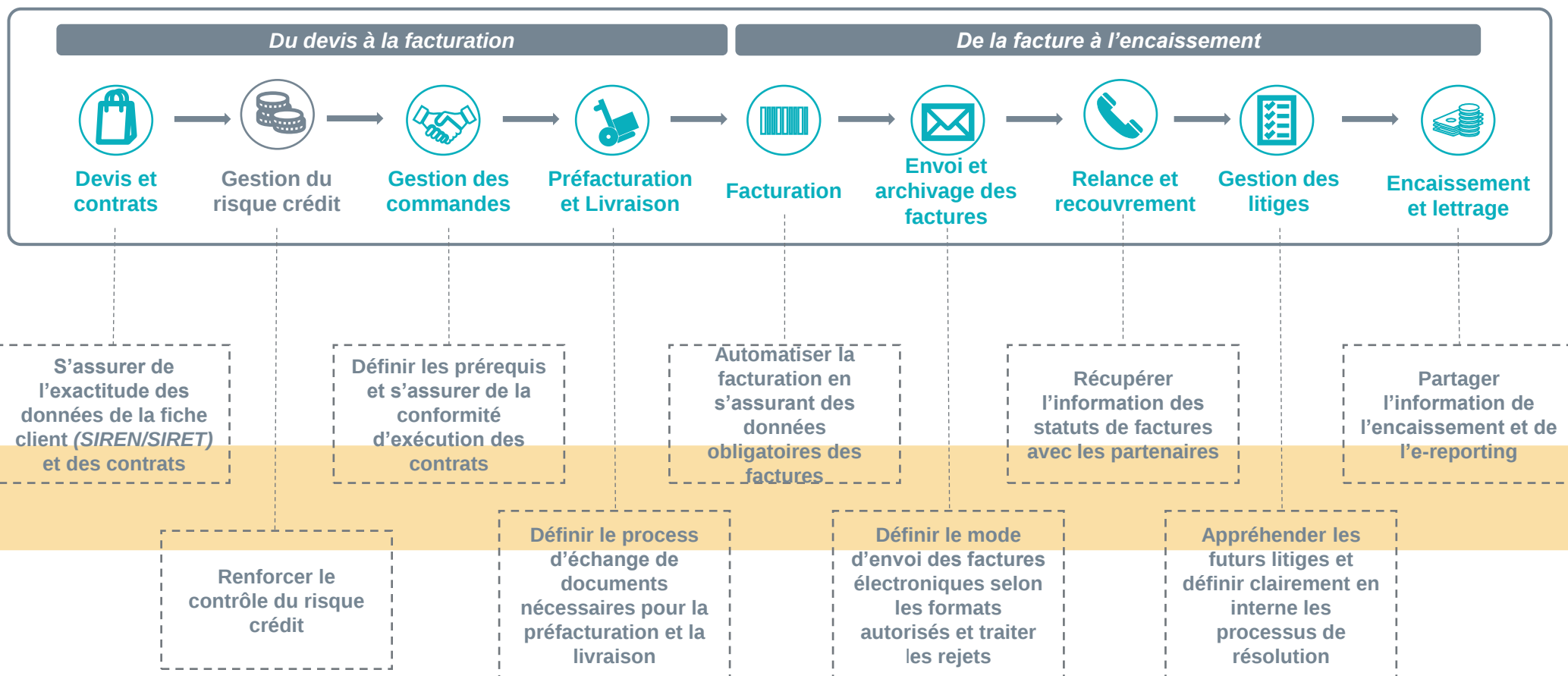
Accompagnement des
équipes dans ces
changements de processus
et d'outils

Vision et objectifs
Formations
Accompagnement terrain

- Ce projet de transformation est un projet d'entreprise qui va **concerner et impacter tous les services**.
- De nombreux **ajustements opérationnels** vont devoir être effectués pour que ce projet de transformation puisse devenir un projet d'amélioration opérationnelle significative en y incluant le maximum d'automatisation.

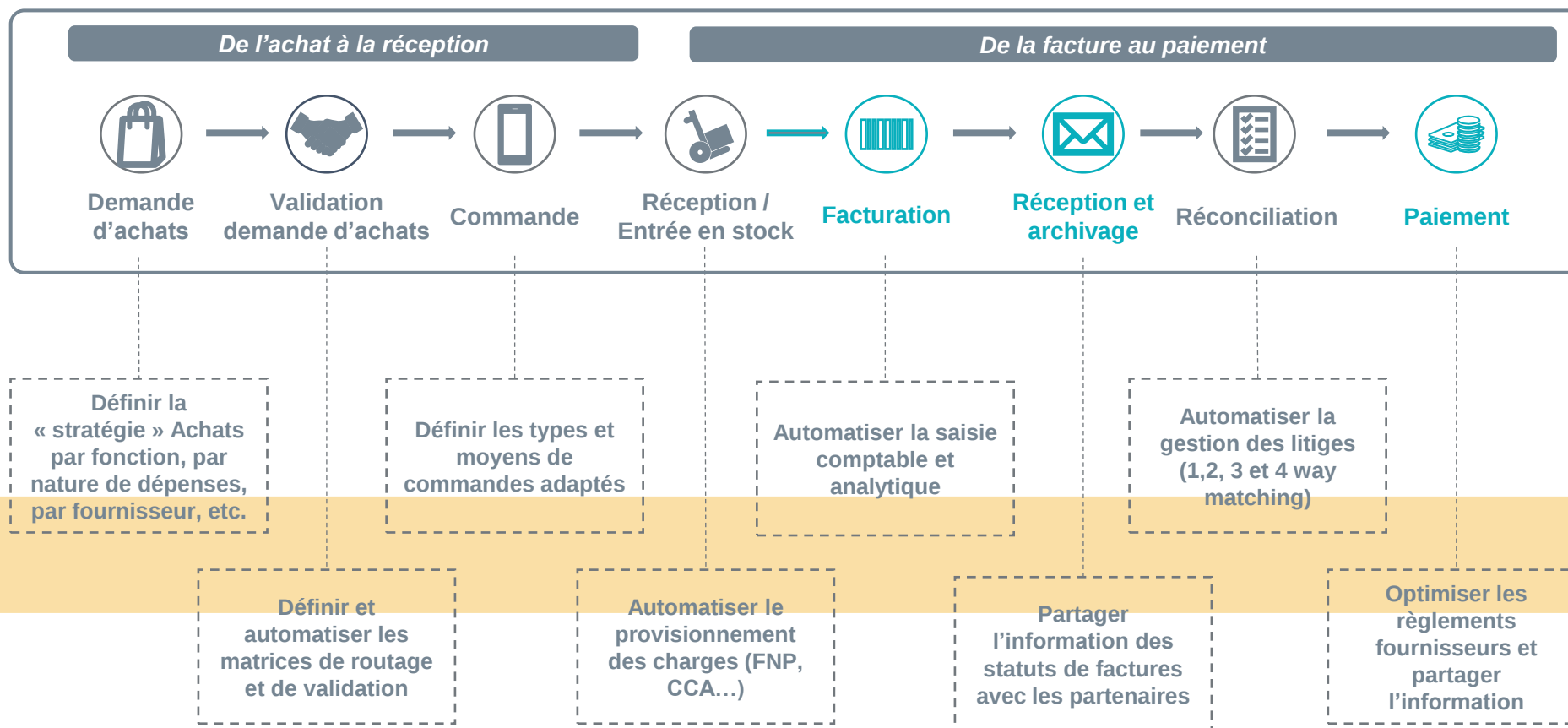
Nécessité d'une optimisation à chaque étape

Un processus Order-to-cash fortement impacté



Nécessité d'une optimisation à chaque étape

Un processus Purchase-to-Pay fortement impacté



LE MOT DE LA FIN

☐

DIAGNOSTIC FISCAL

☐

ROADMAP IT

☐

PROJET D'ENTREPRISE

☐

PARAMÉTRAGE TVA

☐

IMPACTS MÉTIER

☐

ANTICIPATION

☐

PISTE D'AUDIT FIABLE

☐

BUDGET/SOLUTION

☐

OPTIMISATION

Merci pour votre attention !

Avez-vous des questions ?

Pour plus d'informations, contactez Esker : info@esker.com



Christophe DURENQUE
Directeur

JUNE
PARTNERS



Jean-François DUGUA
Alliance Manager

ESKER



Méryl GOUJON
Business Development Manager

ESKER



Olivier DIAS
Directeur de mission en fiscalité digitale
Département Droit Fiscal

FIDAL
AVOCATS